



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 21

Votants : 22

Date de la convocation : 10 novembre 2025

**Delib20250904**

**Séance du  
17 novembre 2025**

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

**Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

**Pouvoir :**

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

**Absents excusés :**

Mme Ymen FARHAT

M. Florent ANDRÉ.

**Secrétaire :**

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 28 novembre 2025

ID : 014-211401815-20251117-DELIB20250904-DE



Exécutoire le 28 novembre 2025

**Delib20250904**

**OBJET : Admission en non-valeur - Budget ville**

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable afin d'admettre en non-valeur les titres suivants

Année	Titre	Libelle	Montant	Motif
2021	t.46	Restauration scolaire nov 2020	49.82 €	Poursuite sans effet
2021	t.126	Restauration scolaire dec 2020	13.64 €	Poursuite sans effet
2021	t.298	Restauration scolaire 1 trim 2021	51.45 €	Poursuite sans effet
2021	t.414	Restauration scolaire 2 trim 2021	51.63 €	Poursuite sans effet
2021	t.606	Restauration scolaire 3 trim 2021	73.95 €	Poursuite sans effet
<b>TOTAL</b>			<b>240.49 €</b>	

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN